

CSPS05 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 OU 2 : EXTENSION A LA PHASE RÉALISATION

Opérations de catégorie 1 : volume des travaux supérieur à 10.000 hommes-jours (soit environ 6 millions € de travaux)

Opérations de catégorie 2 : volume des travaux compris entre 500 et 10.000 hommes-jours (soit environ 300.000 € à 6 millions € de travaux)

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Coordonnateurs de niveaux 1 ou 2 phase conception
- Être titulaire de l'attestation de compétence CSPS de niveaux 1 ou 2 pour la phase conception et une expérience CSPS d'une durée minimale de 5 ans
- Fournir les pièces justifiant l'ancienneté dans l'exercice de la fonction de coordonnateur SPS de niveaux 1 ou 2 en phase conception

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase réalisation

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Uniquement en phase réalisation	Jour 1	Tenir le registre-journal de réalisation - Déroulement et compte-rendu des inspections communes - Fond et forme des observations du coordonnateur (faut-il tout écrire ? à qui écrire ?) - Délai de rédaction, modes de diffusion et d'obtention des visas - Traçabilité de la vérification du respect des mesures de coordination - Adaptation du PGC par émission de folios de RJ - Mises en situation sur photographies de chantier et séquences vidéo
Uniquement en phase réalisation	Jour 2	Modifier le PGC en harmonisant les Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) - Contenu réglementaire des PPSPS et PPSPS simplifiés - Méthodologie d'élaboration du PPSPS - Objectifs et techniques d'harmonisation des PPSPS, modifications subséquentes du PGC Comprendre le dispositif de coordination SPS par plan de prévention - Champ d'application du dispositif de coordination EU-EE (Entreprise Utilisatrice et Entreprises Extérieures) - Chronologie de la démarche et livrables (plan de prévention / protocole de sécurité) - Limites avec le dispositif de coordination SPS du BTP

Contact :

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45

Contact administratif :

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

CSPS05 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 OU 2 : EXTENSION A LA PHASE RÉALISATION

Uniquement en phase réalisation	Jour 3	Se confronter à la réalité de terrain : Visite de chantiers – Registre-journal - Confrontation avec la réalité du terrain - Mise en évidence des « résistances à la consigne » et des dérives comportementales - Exercice de rédaction du registre-journal - Fond et forme des observations du coordonnateur (faut-il tout écrire ?)
Uniquement en phase réalisation	Jour 4	Analyser et gérer les accidents du travail - Analyse pluricausale de l'accident et du mécanisme de l'accident - Méthodologie de résumé des faits et rédaction de compte rendu - Technique de l'arbre des causes (études de cas) - Approche par les 5 M - Suites à donner à l'analyse de l'accident, transcription dans le registre-journal

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- A l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012).
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
 - 99 % de réussite
 - 96 % de stagiaires satisfaits
 - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

CSPS05 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 OU 2 : EXTENSION A LA PHASE RÉALISATION

PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.
- Référent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, nous nous tenons à votre disposition afin de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour tenir compte des spécificités de votre handicap.
Courriel : formation@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

En fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur, le délai de mise en œuvre est habituellement de 15 jours (en moyenne).

1^{er} semestre 2026 à Lyon

CSPS niveau 1 ou 2 : Extension à la phase réalisation (4 jours) – 28 heures Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 21, 22, 23, 24 avril 2026 Le 28 avril 2026 : Évaluation professionnelle	1 390 € HT Numéro RS : 5774 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr

2^{ème} semestre 2026 à Lyon

CSPS niveau 1 ou 2 : Extension à la phase réalisation (4 jours) – 28 heures Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 07, 08, 09, 10 décembre 2026 Le 11 décembre 2026 : Évaluation professionnelle	1 390 € HT Numéro RS : 5774 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr